



LYCÉE BERTRAND D'ARGENTRÉ

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

**PRÉSENTATION
AUX ÉLÈVES DE SECONDE
ET À LEUR FAMILLE**

Sommaire

- Le lycée d'enseignement général et technologique (LEGT)
- La voie générale
- La voie technologique
- L'orientation en classe de seconde

Le lycée d'enseignement général et technologique

- **Un accompagnement dans la conception du projet d'orientation...**
 - Des tests de positionnement en maîtrise de la langue française et en mathématiques permettant d'identifier les acquis et les besoins de l'élève
 - Un accompagnement adapté à ses besoins, notamment pour consolider sa maîtrise de l'expression écrite et orale
 - Un temps dédié à l'orientation en seconde, en première et en terminale
 - Des professeurs principaux ou professeurs référents en première et en terminale
- **...pour servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur**
 - **Des enseignements communs à tous**, qui garantissent l'acquisition d'une culture commune et favorisent la réussite de chacun
 - **Des enseignements de spécialité** pour approfondir ses connaissances et affiner progressivement son projet dans ses domaines de prédilection
 - **Des enseignements optionnels** pour personnaliser la scolarité

La scolarité au lycée Bertrand d'Argentré

En seconde générale et technologique

enseignements obligatoires	2 options	accompagnement personnalisé (AP)	54 h dédiées à l'orientation
----------------------------	-----------	----------------------------------	------------------------------

En première générale ou première technologique

tronc commun	3 spécialités	1 option (voie G) 2 options (voie T)	accompagnement personnalisé (AP)	54 h dédiées à l'orientation
--------------	---------------	---	----------------------------------	------------------------------

En terminale générale ou terminale technologique

tronc commun	2 spécialités	2 options	accompagnement personnalisé (AP)	54 h dédiées à l'orientation
--------------	---------------	-----------	----------------------------------	------------------------------

Les enseignements en seconde

• Enseignements communs

- Français : 4 h
- Histoire-géographie : 3 h
- Langues vivantes A et B (LVA et LVB) : 5 h 30
- Sciences économiques et sociales : 1 h 30
- Mathématiques : 4 h
- Physique-chimie : 3 h
- Sciences de la vie et de la Terre : 1 h 30
- Éducation physique et sportive (EPS) : 2 h
- Enseignement moral et civique (EMC) : 18 h/an
- Sciences numériques et technologie : 1 h 30

• 1 enseignement optionnel au plus* à choisir parmi :

- Cinéma-Audiovisuel
- Histoire des arts
- Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) Latin*
- Management et gestion

* **Exception** : L'enseignement optionnel de LCA latin peut être choisi en supplément.

Après la seconde : voies générale ou technologique ?

- À la fin de l'année de seconde, après avis du conseil de classe, chaque élève est orienté :

- vers une série de la **voie technologique**

ou

- vers la **voie générale.**



VOIE GÉNÉRALE

LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

Les enseignements de la voie générale

- **Enseignements communs**

- Français (en première) : 4 h
- Philosophie (en terminale) : 4 h
- Histoire-géographie : 3 h
- Langues vivantes A et B (LVA et LVB) : 4 h 30 en première et 4 h en terminale
- Éducation physique et sportive (EPS) : 2 h
- Enseignement scientifique : 2 h (avec ajout de 1 h 30 de mathématiques spécifiques en première si l'élève ne suit pas la spécialité mathématiques)
- Enseignement moral et civique (EMC) : 18 h/an
- Accompagnement au choix de l'orientation : 54 h/an (à titre indicatif)

- **Enseignements de spécialité**

- 3 enseignements de spécialité en première (4 h/spécialité)
- 2 enseignements de spécialité en terminale parmi les 3 choisis en première (6 h/spécialité)

- **Enseignements optionnels**

- 1 enseignement optionnel en première
- 2 enseignements optionnels en terminale

Les enseignements de spécialité en voie générale

- Les élèves de la voie générale approfondissent progressivement leur profil d'études grâce au choix des **enseignements de spécialité**.
- À la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **trois enseignements de spécialité en première** (4 h/semaine par spécialité).
- À la fin de la première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les **deux enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6 h/semaine par spécialité).

Les enseignements de spécialité en voie générale

- **Les enseignements de spécialité sont à choisir parmi :**
 - Anglais Monde contemporain
 - Histoire des arts
 - Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
 - Humanités, littérature et philosophie
 - Langues, littératures et cultures étrangères et régionales – Espagnol
 - Mathématiques
 - Numérique et sciences informatiques
 - Physique-chimie
 - Sciences de la vie et de la Terre
 - Sciences économiques et sociales

Si l'élève souhaite choisir un enseignement de spécialité qui n'est pas offert par son établissement, il peut le suivre dans un autre établissement ou par le Centre national de l'enseignement à distance (Cned) après accord du proviseur.

Les enseignements optionnels de la voie générale

- Des enseignements optionnels pour **élargir sa culture** ou **compléter ses compétences** pour les études supérieures :
 - En première et en terminale, les élèves peuvent choisir un enseignement optionnel parmi :
 - Cinéma Audiovisuel
 - Histoire des arts
 - Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) latin (cumulable avec une autre option)
 - En terminale, les élèves peuvent choisir un enseignement optionnel parmi :
 - Droit et grands enjeux du monde contemporain (DGEMC)
 - Mathématiques expertes (si la spécialité mathématiques est choisie en terminale)
 - Mathématiques complémentaires (si la spécialité mathématiques n'est pas choisie en terminale)



VOIE TECHNOLOGIQUE

LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

La voie technologique

- Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers **une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité**.
- Au lycée Bertrand d'Argentré, l'élève peut s'orienter en série **STMG** : sciences et technologies du management et de la gestion
 - **Enseignements communs**
 - Français (en première) : 3 h
 - Philosophie (en terminale) : 2 h
 - Histoire-géographie : 1 h 30
 - LVA et LVB + enseignement technologique en langue vivante (ETLV) : 4 h de langues vivantes (dont 1 h d'ETLV)
 - EPS : 2 h
 - Mathématiques : 3 h
 - EMC : 18 h/an
 - Accompagnement au choix de l'orientation : 54 h/an (à titre indicatif)
 - **Enseignements de spécialité déterminés par la série**
 - 3 enseignements de spécialité en première
 - 2 enseignements de spécialité en terminale
 - **Enseignements optionnels**
 - 2 enseignements optionnels en première et terminale

Les spécialités de la série STMG

Sciences et technologies du management et de la gestion

- Sciences de gestion et numérique
- Droit et économie
- Management

*Un enseignement spécifique de terminale sera choisi pour colorer la formation : **gestion et finance ; mercatique-marketing ; ressources humaines et communication***

Les enseignements optionnels

Les élèves de la voie technologique peuvent choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi :

- Cinéma Audiovisuel
- Histoire de arts
- DGEMC (en terminale uniquement)
- LCA Latin



L'ORIENTATION EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Construire son projet d'orientation

- Dès le début de l'année de seconde, les lycéens commencent à construire leur projet d'orientation ; ils sont accompagnés par l'équipe pédagogique dans le cadre des 54 heures dédiées à l'orientation.
- Les semaines de l'orientation et les événements dédiés à l'orientation permettent aux élèves de rencontrer des professionnels et des étudiants afin de mieux formuler leurs aspirations et d'identifier les pistes qui leur correspondent.
- Afin de fournir aux élèves une information fiable et approfondie sur les formations de l'enseignement supérieur et le monde professionnel, l'Onisep a mis en ligne une plateforme de ressources :

www.secondes-premieres2022-2023.fr/

Au 2^e trimestre en seconde

- Avant les vacances de Noël, chaque lycée informe les élèves et les familles des enseignements de spécialité de la voie générale et les séries de la voie technologique qui seront disponibles au sein de l'établissement.
- À la fin du deuxième trimestre, chaque élève formule des **souhaits d'orientation** grâce à la « fiche dialogue » renseignée par les parents, qui est le support des échanges entre la famille et l'établissement.

Les choix pour les voies générale et technologique

- Pour la **voie générale**, au 2^e trimestre, chaque élève indique **4 enseignements de spécialité*** qui l'intéressent pour la classe de première.
- Pour la **voie technologique**, l'élève et sa famille indiquent les souhaits de série.
- Le conseil de classe émet des recommandations sur ces souhaits, en fonction du potentiel de l'élève et des organisations de l'établissement.
- Ces souhaits font l'objet d'échanges entre la famille, l'élève et l'équipe éducative pour aboutir, après avis du conseil de classe du troisième trimestre, au **choix de 3 spécialités** pour la voie générale ou de série pour la voie technologique.

** voire 5, si l'une des spécialités envisagées n'est pas proposée dans l'établissement.*